

Programme famille – Partie II « Objectifs / résultats »
Objectif n° 4 : Garantir la viabilité financière de la branche famille

Indicateur n° 4-2 : Suivi des dépenses d'action sociale de la branche : taux de réalisation des dépenses de prestations de service par rapport aux prévisions budgétaires de la COG Etat-CNAF

Finalité : la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée par l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales arrête, pour la période 2009 - 2012, les prévisions de dépenses à la charge du fonds national d'action sociale (FNAS). Les prestations de service, qui représentent près de 70 % de la masse du FNAS, apportent une contribution déterminante à l'action sociale des collectivités locales et constituent, en particulier, un instrument de financement central pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et les centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

La COG 2009 - 2012 prévoit ainsi la création de 100 000 places supplémentaires en accueil collectif sur la période. Dans cette perspective, le FNAS négocié pour la COG permettra la poursuite d'une politique familiale dynamique dans les deux secteurs que sont la petite enfance et la jeunesse, malgré la crise économique actuelle. Il est prévu que le taux d'évolution des crédits d'action sociale (FNAS) de la branche famille soit en progression de 7,5 % par an sur la période 2009 - 2012, ce qui permettra une augmentation de plus d'1,2 Md€ sur la période, afin d'atteindre un FNAS d'environ 5 Md€ en 2012. Ce taux d'évolution, rare dans le contexte macro-économique actuel, montre bien la priorité accordée par les pouvoirs publics à l'action sociale de la branche famille, et en particulier la petite enfance.

Résultats : les évolutions calculées sont retracées dans tableau ci-dessous :

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif 2011
Réalisation des dépenses de prestations de service	2,4Md€	2,4Md€	2,6Md€	2,9Md€	2,8Md€	3 Md€	
Prévisions budgétaires de la COG Etat-CNAF	2,2Md€	2,5Md€	2,6 Md€	2,7 Md€	3,0 Md€	3,3 Md€	3,5 Md€
Dépenses réalisées / prévisions	111,3%	98,8%	100,8%	106,6%	95,9%	92,5%	100%

Source : calculs DSS.

Au cours de la précédente convention d'objectifs et de gestion (COG 2005 - 2008), des difficultés sont apparues pour respecter l'enveloppe budgétaire pluriannuelle du FNAS, en raison du dynamisme des projets d'investissement en structures d'accueil en partenariat avec les collectivités territoriales. Ainsi, en 2005, les dépenses de prestations de service dépassent de plus de 11 % les prévisions de la COG. En 2008, elles sont encore supérieures de près de 7 %. Depuis 2009, le suivi des crédits d'action sociale a été amélioré, permettant de contenir les dépenses en-deçà des budgets prévisionnels. Ainsi, en 2010, les crédits du FNAS ont été consommés à hauteur de 92,5 % du budget. Cela s'explique, dans un contexte de ressources des collectivités territoriales moins dynamiques, par une moindre propension de ces dernières à contractualiser avec les caisses d'allocations familiales. Elle traduit en outre une bonne gestion des crédits du FNAS. Enfin, elle ne porte pas préjudice à l'atteinte de l'objectif de 100 000 solutions d'accueil collectif supplémentaires entre 2009 et 2012 prévu dans le cadre du développement de la garde d'enfants (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 3-2).

Construction de l'indicateur : l'indicateur se calcule comme le rapport entre la dépense réalisée en matière de prestations de service (enfance, temps libre et autres, ordinaires et contractuelles) - telle qu'elle ressort des documents comptables - et la prévision budgétaire arrêtée en annexe de la convention d'objectifs et de gestion.

Précisions méthodologiques : les chiffres sont issus, pour le numérateur, des rapports de l'agent comptable de la CNAF et, pour le dénominateur, des annexes 2 des COG.